



MARSEILLE

MAIRIE 13^E & 14^E ARRONDISSEMENTS
7^E SECTEURLE MAIRE
CONSEILLER RÉGIONAL

N/Réf. : GH/GC/CM-N° 77

Objet : Appel à projets Eco-quartiers ZAC Saint Marthe - Projet Montgolfier.

Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre de l'environnement et du développement durable, a présenté récemment en Conseil des ministres son plan d'action « Villes durables ».

Ce programme vise, à travers différentes initiatives, à favoriser une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la Ville. Ce plan s'inscrit dans la continuité du Grenelle de l'Environnement.

Le Ministre a lancé un appel à projet nommé "Eco Cités" pour lequel les candidatures sont attendues début Mars 2009.

La démarche "Eco Cités" propose de repenser totalement le développement des noyaux urbains.

Les projets présentés devront s'imbriquer avec le bâti et le patrimoine existants et l'Etat pourra leur proposer un soutien opérationnel et financier.

La sélection et la désignation des projets lauréats pour chacun des aspects de l'aménagement durable, (eau, déchets, biodiversité, mobilité, sobriété, énergétique et énergies renouvelables, densité et formes urbaines, éco-construction) seront annoncées au mois de juin 2009.

La Ville de Marseille s'est engagée sur une série de mesures, qui, bien que non-opposable, visent à promouvoir le développement durable. La charte « Qualité Marseille pour l'art de construire et d'aménager », approuvée par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2007 et la Charte « Démarche Qualité Environnementale de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe », elles s'inscrivent dans le plan climat de la Ville et en sont des composantes essentielles.

Le tissu urbain hétérogène de Sainte Marthe, la qualité paysagère et patrimoniale de ces quartiers (présence historique de l'eau, biodiversité floristique et faunistique, habitat traditionnel et d'exception, ...), nécessitent des choix d'aménagements et des modes d'habiter en accord avec ces principes du développement durable, ce qui constitue la trame de ce projet gouvernemental.

En complément des projets envisagés sur cette zone d'aménagement décidée par la Ville, le CICA habitat des 13^e et 14^e arrondissements et plus particulièrement en son sein le Comité de quartier de Sainte Marthe et la fédération des CIQ 14^e soutiennent un projet ambitieux qui a vocation de transformer la Bastide classée de Montgolfier en « Maison Régionale de la nature, de l'environnement et de l'eau ».

À mon sens, ce projet répond aux critères définis par la démarche gouvernementale qui préconise justement de repenser le développement du noyau urbain en imbriquant le projet d'aménagement au bâti et au patrimoine existant.

Sans nul doute, l'Etat apporterait son soutien à cette ZAC si notre projet de la bastide Montgolfier y était annexé.

J'ai également noté, dans votre réponse du 13 janvier 2009, que vous ne vous opposeriez pas à la proposition du conseil des 13^e et 14^e arrondissements qui envisage une solution alternative pour mobiliser le partenariat financier des autres collectivités.

C'est dans ce sens que je travaille avec les services de la Région pour étudier cette proposition de façon plus précise.

Par ailleurs, je crois savoir que vous envisagez de déposer la candidature de la Ville de Marseille à ce concours national. Si la ZAC des Hauts de Sainte Marthe était dans cette candidature marseillaise, ce que je souhaite, je pense que le projet Montgolfier « Maison Régionale de la nature, de l'environnement et de l'eau » serait une formidable opportunité pour la qualité de votre dossier.

Dans l'attente de connaître votre avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Garo HOVSEPIAN